



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l'Île- D'Orléans, séance extra-ordinaire du 18 décembre 2017, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseiller
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller
M. François Pichette- → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2018
 - a) Budget de fonctionnement et d'investissement
4. Lecture et adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Adoption du règlement de taxation 445- 2017 (Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018)

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

6. Levée de la séance.

2157-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

a) Budget de fonctionnement-d'investissement-fonctionnement

2158-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2018 au montant de 2 007 545\$ représentant les revenus et 1 888 730\$ représentant les dépenses opérationnelles et de balancer le budget opérationnel par l'affectation du surplus non réservé d'un montant de 91 116\$ et le budget d'investissement 2018 au montant de 1 497 800\$ équilibrer par le surplus non affecté de 30 900\$ et de 10 500\$ de la réserve de l'assainissement des eaux usées ainsi que le budget de fonctionnement à des fins fiscales.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2159-2017

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le, conseiller M. Patrick Noël, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2019/2020/2021 au montant de 341 400\$ pour les trois années.

ADOPTÉE.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #445-2017 DE TAXATION FONCIÈRE ET TARIFICATION DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2018

2160-2017

Considérant le contexte financier actuel et la demande du conseil de ne pas modifier le règlement de taxation ;

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #445-2017 de taxation foncière et de tarification de services municipaux pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

Période de question du Public

5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence :

2161-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h30.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Sylvain Bergeron, maire

M. Gérard Cossette

Directeur général/secrétaire- trésorier